

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-09-29

Titre abrégé : Soutien financier au développement de technologies propres

Description : Le taux d'impôt sur le revenu des sociétés pour les activités admissibles sera réduit de moitié sur trois ans. Ainsi, le taux d'imposition des petites entreprises passera de 9 à 4,5 % et le taux d'imposition général sur le revenu des sociétés, de 15 à 7,5 %. Les activités admissibles comprendront, entre autres :

- la fabrication et les installations liées à l'énergie renouvelable (éolienne, solaire, hydroélectrique, géothermique, de la biomasse, marémotrice, des vagues);
- la production de combustibles renouvelables (biocombustibles, biogaz, combustibles résultant de l'exploitation du carbone capté);
- la construction de véhicules zéro émission;
- la séquestration du carbone et la décarbonisation;
- les batteries pour les véhicules zéro émission et le stockage distribué;
- les systèmes de charge de véhicules électriques;
- les maisons et immeubles à consommation énergétique nette zéro.

Ligne(s) d'exploitation : Impôt sur le revenu : impôt sur le revenu des sociétés

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Revenu imposable	Feuillet T2, déclaration de revenus des sociétés
	Industries	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017
	Croissance du PIB selon l'industrie	Statistique Canada, tableau 36-10-0487-01
	Raisons sociales	Plateforme S&P Capital IQ ¹

Estimation et méthode de projection : Nous avons recensé une vingtaine de codes du SCIAN (à six chiffres) qui pourraient englober des activités admissibles. À l'aide de microdonnées anonymisées tirées des déclarations de revenus des sociétés, nous avons

¹ Les énoncés, constatations, résultats, conclusions, avis et opinions exprimés dans cette analyse reposent en partie sur des données obtenues de S&P Global Market Intelligence (tous droits réservés), et n'engagent pas cette dernière ni ses sociétés auxiliaires ou affiliées.

simulé la réduction du taux de l'impôt sur le revenu de toutes les sociétés ayant fait état d'activités relevant de l'un de ces codes. Dans certains secteurs, les activités admissibles ne représenteront qu'une part minimale des revenus imposables déclarés par l'ensemble des sociétés (p. ex., les maisons à consommation énergétique nette zéro ne représentent probablement qu'une petite partie du code SCIAN 236110 – Construction résidentielle). Par conséquent, nous avons multiplié les recettes fiscales non perçues dans chaque secteur en utilisant des parts propres au secteur des activités admissibles. Pour prédire les futurs coûts de la mesure, nous avons appliqué le taux de croissance annuel moyen du PIB nominal dans chaque secteur, de 2009 à 2015. Dans les secteurs où les activités admissibles représentent moins de 100 % du total, nous appliquons également un taux de croissance de la proportion d'activités admissibles à l'horizon prévisionnel. Ce taux de croissance des activités admissibles tient compte de l'attente selon laquelle, toutes choses étant égales par ailleurs, la part des technologies propres dans l'économie augmentera vraisemblablement avec le temps.

Étant donné que le recensement des activités admissibles comporte une grande part d'incertitude, nous avons employé une seconde méthode pour valider notre estimation du coût. À l'aide de la fonction de filtrage de S&P Capital IQ, nous avons ainsi dressé une liste des sociétés canadiennes qui pourraient être admissibles d'après la description de leurs activités. Nous avons ensuite utilisé cette liste de sociétés pour effectuer une simulation de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour ces seules sociétés. L'estimation de coût statique issue de cette simulation était du même ordre de grandeur que l'estimation que nous avons établie à l'aide des codes du SCIAN.

Évaluation de
l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude élevé.

Il est difficile de dresser une liste adéquate des sociétés qui seraient admissibles à la réduction du taux, notamment du fait que la liste des activités admissibles n'est pas exhaustive. L'utilisation des codes du SCIAN signifie qu'une variation relativement mineure de la proportion de technologies propres dans chacun des secteurs a une incidence considérable sur l'estimation du coût. La croissance antérieure des secteurs comportant des activités admissibles ne sera peut-être pas une bonne indication des perspectives économiques. Par ailleurs, les perspectives économiques des sociétés qui seraient admissibles dans chaque secteur pourraient différer de celles de l'ensemble du secteur.

Pour ce qui est de la base de données Capital IQ, elle renseigne principalement sur les sociétés publiques et certaines sociétés privées (généralement contrôlées par des sociétés publiques). Le coût pourrait, par conséquent, être sous-estimé en raison du fait que nous omettons probablement un grand nombre de sociétés privées qui seraient admissibles. Nous pouvons supposer que cette sous-estimation est relativement mineure les premières années parce que bon nombre de ces sociétés privées sont sans doute des entreprises en démarrage qui ne sont pas encore assez profitables pour payer de l'impôt sur leurs revenus. Un autre risque de sous-estimation résulte du fait qu'environ la moitié seulement des sociétés extraites de Capital IQ ont pu être associées à une déclaration d'impôt sur les revenus. En revanche, nous pouvons supposer que la sous-estimation du coût est probablement compensée par une surestimation advenant que le taux d'imposition réduit ne s'applique qu'aux revenus tirés d'activités admissibles (comme dans le cas de la déduction pour la fabrication et la transformation). Il

se peut que seule une petite part des revenus des sociétés dans Capital IQ soit admissible au taux réduit. Or, la simulation porte sur la totalité de leurs revenus imposables.

Enfin, il faut prévoir une incidence sur le comportement dont nous ne pouvons connaître l'ampleur, vu la nature très ciblée de la mesure.

Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	3	14	33	57	67	78	92	110	132	159

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.